

HOROYA

Quotidien national



N°8097 DU LUNDI 11 AVRIL 2022 * 61^{ème} ANNÉE www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com PRIX : 2 000 GNF

PALAIS MOHAMED V



La vérité du Colonel Mamadi Doumbouya aux chefs des entreprises minières

P.3



**ALPHA CONDÉ
REGAGNE LE PAYS**
**Les précisions
du CNRD** P.2

INFRASTRUCTURES ROUTIERES
**Bientôt
Bambéto
aura son
échangeur**



Journal Horoya



Q Horoya

Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél : (+224) 622 175 348 / 664 633 212 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

COUR SUPRÊME

Les membres du CNRPT prête serment

Après leur nomination par le Chef de l'Etat le 14 mars dernier, les membres du Conseil National de Régulation des Postes et Télécommunications (CNRPT) ont prêté serment à la Cour suprême ce vendredi, 8 avril 2022.



Il s'agit de Djiba Diakité, Ministre Directeur de Cabinet à la Présidence de la République ; Aguibou Barry, ingénieur informaticien ; Mamadi Kéita, ancien commissaire à la Haute Autorité de la Communication, Mamoudou Béréte, chef de Brigade des vérifications des grandes entreprises de la Direction générale des Impôts ; Kalil Aissata Kéita, Docteur en Droit, as-

sistant principal du Président du Conseil National de la Transition.

Dans ses réquisitions, le Procureur prêt la Cour suprême, Mamadi Diawara est revenu sur le sens du serment qu'il qualifie de l'engagement solennel donné selon les formes et devant l'autorité qualifiée, de remplir au mieux sa mission. Il a invité les 5 conseillers à lire avec at-

tention la loi sous-visée qui leur permettra de bien saisir toute la charge de leurs fonctions.

Après la prestation du Président du Conseil de National de Régulation des Postes et Télécommunications, Djiba Diakité et les 4 autres conseillers, le premier président de la Cour suprême, Fodé Bangoura a mis en exergue la délicatesse de leur mission. Selon lui, le serment contribue au maintien et à la promotion de certaines valeurs de haute portée tels que le respect de la parole donnée, de la fidélité à ses engagements.

Pour cela, il a invité les conseillers au respect scrupuleux de certains principes que sont la conscience, l'indépendance, la probité, l'impartialité, l'équité, la diligence et la prudence.

Après cette prestation, les 5 conseillers ont pris fonction ce vendredi où ils étaient installés par le vérificateur général de Guinée, Dr Joseph Togna Doré.

Le président du Conseil de National de Régulation des Postes et Télécommunications, Djiba Diakité qui a mesuré l'ampleur de cette mission a rassuré que cette équipe arrivera au bout. Tout en remerciant le Président Colonel Mamadi Doumbouya pour la confiance portée aux membres de ce Conseil, il a invité chacun à se mettre au travail dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications Saikou Oumar Barry s'est réjoui de la mission en place de ce Conseil qui, selon lui, permettra à sa Direction d'être plus opérationnelle.

Direction de la Communication et de l'Information de la Présidence



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

COMITÉ NATIONAL DU
RASSEMBLEMENT POUR LE
DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUÉ N°009/CNRD/2022



Le Comité National du Rassemblement pour le développement (CNRD) et son Président SE le Colonel Mamadi DOUMBOUYA. Président de la Transition, Chef de l'Etat et Chef Suprême des Armées portent à la connaissance de l'opinion nationale et Internationale que l'ancien Président de la République, le Professeur Alpha CONDE a regagné Conakry cet après-midi après des soins médicaux aux Emirats Arabes Unis.

A cette occasion, le Président de la Transition remercie les autorités du pays hôte (EAU) pour la grande attention ainsi que le traitement privilégié dont l'ancien Président a bénéficié durant son séjour. Ces remerciements s'adressent aussi aux autorités des Institutions régionales et sous régionales, ainsi qu'à toutes les bonnes volontés connues ou anonymes ayant contribué à la réussite de cette mission humanitaire.

Le Comité National du Rassemblement pour le développement rassure l'opinion nationale et internationale que l'ancien Président demeurera en Guinée aussi longtemps que sa santé le permettra. Son intégrité et sa dignité seront toujours respectées conformément à son rang et à son statut

Conakry, le 08 avril 2022

Pour le Comité National du Rassemblement
pour le Développement (CNRD)

Colonel Sadiba KOULIBALY

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM
Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL
Lanciné Camara
Tél: 622 34 17 77 lacicama@gmail.com

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS
Dinah Salifou Soumah Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE
Lansana Sarr Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE & ÉCONOMIE
Jean Marie Morgan Tel : 622 26 97 26

RESPONSABLE SITE WEB
Youssef Hawa Kéita Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION
Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF
Aïssata Bilivogui Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

PALAIS MOHAMED V

La vérité du Colonel Mamadi Doumbouya aux chefs des entreprises minières

Soucieux de faire de l'exploitation des ressources minières, le levier de développement de la Guinée, le Président de la Transition a reçu les chefs des entreprises minières au Palais Mohammed V, ce vendredi 8 avril.



Il a exigé l'équité, la coopération gagnant-gagnant entre la Guinée et ses partenaires du secteur minier. Mieux, le colonel Mamadi Doumbouya a demandé aux entreprises minières exportant plus d'un million de tonnes de bauxite, de procéder à la transformation en Guinée des

Transition.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour indiquer aux investisseurs dans le secteur des mines : « Vous avez signé des conventions d'établissement avec le Gouvernement. Ces conventions contiennent de part

mentionnent le raffinage sur place. Ces engagements sont lettres mortes. »

Plus loin, le Président de la Transition a précisé : « La transformation de la bauxite en alumine ne doit pas se limiter seulement à la mise en place des usines de raffineries. Toutes

Conventions de base reste non négociable. C'est pour cela qu'un comité sera prochainement mis en place pour proposer aux compagnies minières qui se mettront ensemble pour la construction

l'équilibre », a insisté le Président de la Transition avant de rappeler à ses hôtes : « Vous êtes venus investir en Guinée afin d'obtenir un meilleur rendement pour vos capitaux. Ces investissements devraient



des raffineries en Guinée.

Au cours des discussions, un chronogramme détaillé et précis, dont le Gouvernement sera le garant du respect des délais contractuels, devra être signé entre toutes les parties prenantes. Tout manquement au respect des délais de construction des raffineries se traduira par des pénalités requises.

En dépit du boom minier du secteur bauxitique, force est de constater que les revenus escomptés sont en deçà des attentes. VOUS et NOUS ne pouvons plus continuer ce jeu de dupes qui perpétue une grande inégalité dans nos relations. IL FAUT LA CORRIGER ET C'EST MAINTENANT.

Je vous invite à cette démarche qui devient un impératif catégorique et non négociable, et ce, avant la fin du mois de mai 2022. Je vous demande de revenir auprès du ministère des mines et de la géologie avec des projets et un chronogramme précis de construction de raffineries d'alumines.

Le Gouvernement n'hésitera pas à prendre ses responsabilités pour rétablir

se faire non pas au détriment de la Guinée, mais à son profit. C'est cela la coopération gagnant-gagnant. »

En dépit des « mesures incitatives, pour un climat d'affaires garantissant un retour sur investissement élevé » en Guinée, force est de constater que les attentes de la population ne sont pas satisfaites », a déploré le Colonel Mamadi Doumbouya, ajoutant que le « Gouvernement en est conscient », mais que « cela ne peut pas continuer ».

Ce rappel au respect des conventions n'est nullement une remise en cause des engagements pris par la Guinée, souligne le Colonel Mamadi Doumbouya. Il a instruit « le Gouvernement de faire une évaluation des conventions par des cabinets spécialisés de manière à rétablir l'équité des relations entre vos sociétés et la Guinée. Il ne s'agit pas de remettre en cause les engagements pris par la Guinée, mais il s'agit de faire en sorte qu'aucune des parties prenantes aux différentes conventions ne soit fondamentalement défavorisée dans la répartition des revenus issus de l'exploitation de nos ressources naturelles. »

Direction de la
Communication et de
l'Information de la
Présidence



ressources minières, « c'est un impératif, sans délai », a-t-il indiqué. Selon le Colonel Mamadi Doumbouya, « le Gouvernement prendra toutes ses responsabilités afin de faciliter la mise en œuvre des usines de raffineries. L'État jouera tout son rôle afin de créer les conditions de développement d'un corridor de prospérité », a rassuré le Président de la

et d'autre des engagements et des obligations. Un engagement ou une obligation non tenue est une cause de nullité de la convention. Il en est ainsi du processus de transformation de nos matières premières que vous exploitez. Désormais, leur transformation sur place devient incontournable. C'est un impératif à respecter sans délai. Plusieurs conventions

les matières premières et produits rentrant dans la transformation doivent être produits sur place. C'est seulement à ce prix que nos ressources naturelles seront un levier de développement pour nos populations. Le Gouvernement est conscient de la complexité d'un projet de construction de raffineries d'alumines. Cependant, le respect des

EDUCATION

Guillaume Hawing lance les travaux de construction d'une école primaire moderne à Dixinn

Ce vendredi 8 avril, le ministre de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume Hawing a procédé au lancement des travaux de construction et d'équipement d'une école primaire moderne. Elle va comporter 18 salles de classe au quartier Dixinn Port dans la commune de Dixinn.



Etaients présents à la cérémonie de la pose de la première pierre, le ministre des Infrastructures et des Transports, Yaya Sow, le ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, Bernard Goumou ainsi que la Gouverneure de la ville de Conakry, M'Mahawa Sylla, et du maire de Dixinn, Mamadou Samba Diallo.

Le directeur communal de l'éducation (DCE), Mamadi Konaté, a mis l'occasion à profit pour exprimer sa joie avant de rappeler que sa commune a des besoins immenses dans le domaine des infrastructures scolaires. "C'est une joie immense pour moi d'assister au lancement des travaux de cette

notre localité, nous n'avons que 17 écoles primaires publiques avec un effectif de 15 121 élèves et 18 971 élèves répartis dans les 79 écoles primaires privées. Alors qu'au niveau secondaire, nous avons 4 collèges et 1 lycée", indique M. Konaté.

Il a rappelé les souffrances auxquelles sont confrontés les parents d'élèves notamment ceux à revenu modeste en ce qui concerne le paiement des scolarités dans le privé. C'est pourquoi, selon lui, cette décision du président de la transition, Colonel Mamadi Doumbouya, soulage beaucoup les parents d'élèves et l'ensemble des citoyens.

Le maire de Dixinn a, dans son souhait de bienvenue, rappelé

autres.

Il s'est réjoui de la décision des autorités de la transition de réduire la souffrance des populations et a rassuré de son soutien pour une transition réussie et apaisée.

De son côté, le ministre Hawing a indiqué que son département compte construire 1000 salles de classes à travers tout le pays dans le cadre d'un programme d'urgence. Il a soutenu que Dixinn port constitue la première phase avec la construction et l'équipement des 18 salles de classes avec salles informatiques, bibliothèques et cantine.

D'après lui, la question des infrastructures et équipements

ligne de la lettre de mission adressée à mon département par le premier ministre, chef du gouvernement, Mohamed Béavogui et du programme décennal de l'éducation (2020-2029) à travers l'axe prioritaire (accès équitable à l'enseignement général)", a-t-il

guinéen, gage certain de l'édification d'une Guinée forte, unie paisible et prospère. Comme nous enseigne le TALMUD "le monde ne peut être sauvé que par le souffle de l'école".

A souligner que la construction de cette infrastructure scolaire



indiqué.

Le patron du département en charge de l'Enseignement préuniversitaire et de l'Alphabétisation a mis l'occasion à profit pour exprimer toute sa gratitude à l'endroit du Président de la transition, le

est lancée sur le terrain où habitait l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo. Cette résidence a été récemment récupéré par le Patrimoine Bâti Public à travers la vaste campagne de récupération et de sécurisation des biens publics

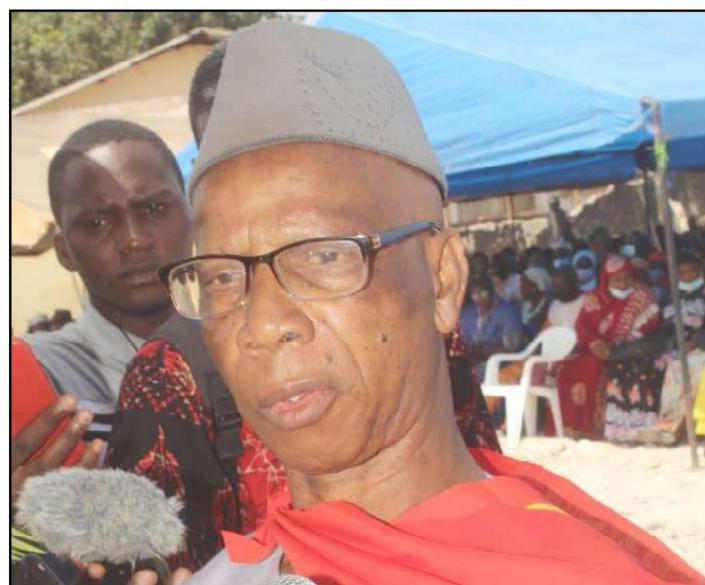


école très importante pour les citoyens et particulièrement pour les parents d'élèves. La commune de Dixinn compte 37 155 élèves dont 19 160 filles et 700 enseignants dont 366 femmes. Ce pendant sur les 96 écoles primaires que compte

que sa commune compte 22 quartiers, 129 secteurs pour une population d'environ 172 000 habitants. Pour Mamadou Samba Diallo, cette cérémonie est un événement majeur. Puisque dans cette commune, il y a insuffisance d'infrastructures scolaires entre

scolaires fait partie des défis majeurs auxquels le système éducatif est confronté. Ce qui, selon lui, prive près de deux millions d'enfants en âge scolaire de leur droit à l'éducation suivant le diagnostic du système éducatif national réalisé en 2019.

"Cette action s'inscrit en droite



Colonel Mamadi Doumbouya pour ses actions salutaires et salvatrices en faveur de la qualification du système éducatif

de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

Alhassane Barry
Photos : Lamine Sylla

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 8 avril

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 7 avril 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMMUNICATIONS.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

IV. DIVERS.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

Le Président de la Transition a invité les ministres à accélérer l'exécution du budget de leurs ministères respectifs en faisant preuve de responsabilité et en s'appuyant sur les services compétents de leurs départements.

Le Chef de l'État a demandé l'accélération de la mise en œuvre des mesures de relance économique prises par le Gouvernement afin mieux impacter les populations.

Le Président de la Transition a demandé au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de procéder à l'évaluation de l'ensemble des ministres dans les prochaines semaines.

Au sujet de la délivrance des titres fonciers et des baux, le Chef de l'État a insisté sur l'accélération du processus de modernisation et de digitalisation ainsi que la reprise de l'émission des titres fonciers dans les meilleurs délais.

II. COMMUNICATIONS

Le Premier Ministre a fait un bref compte rendu de la mission qu'il vient d'effectuer dans les Émirats Arabes Unis à la tête d'une délégation gouvernementale. Dans ce pays du Golfe, le Chef du Gouvernement a honoré l'invitation des autorités et animé un panel de haut niveau sur les problématiques de la gouvernance mondiale.

Le Chef du Gouvernement a fait le constat que la pandémie du COVID suivie de la crise en Ukraine, gèrent un impact non négligeable sur nos économies à travers la désorganisation de la chaîne logistique mondiale et le renchérissement des prix des produits pétroliers et agricoles.

Le Premier Ministre a informé le Conseil qu'il a mis à

profit cette visite pour faire des rencontres bilatérales notamment avec les autorités émiraties. Les échanges ont porté entre autres sur la coopération dans le domaine de l'éducation.

Concernant les Assises nationales, le Premier Ministre a félicité les membres du Gouvernement pour leur implication et informé le Conseil de la tenue de l'atelier d'appropriation du Rapport de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale prévu dans le cadre des Assises. Afin de garantir la réussite des Assises Nationales, le Chef du Gouvernement a demandé aux Ministres du pool économique d'y mettre les moyens nécessaires. Les autres membres du Gouvernement sont également invités à apporter leurs contributions à travers leurs départements respectifs.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a fait une communication relative à la campagne agricole 2022-2023. Il a sollicité l'appui du gouvernement sur les questions suivantes : la mise à disposition de grands domaines agricoles et FAPA ; la mise à disposition des allocations budgétaires, équipements et intrants agricoles susceptibles d'accroître les rendements à travers le Fonds de Développement agricole (FODA) et la concrétisation de l'engouement suscité par le Président de la Transition qui a incité les membres du gouvernement à

mettre en valeur 50 ha de terre agricole.

Le Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime a fait une communication relative à l'approvisionnement du marché en poissons

La Ministre a proposé un certain nombre de mesures qui visent l'allègement du panier des ménages conformément aux instructions du Président de la Transition en raison du mois saint de Ramadan, considéré comme une période de forte consommation de poissons.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Suite à la communication relative à la Campagne Agricole 2022-2023 :

1. Il est demandé au ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, au département de l'Urbanisme et de l'Habitat et au ministre de l'Administration du Territoire de veiller à ce que les domaines accordés ne dépassent pas un seuil important en raison des difficultés que cela peut occasionner d'un point de vue social et anthropologique au sein de la société guinéenne ;

2. Il est recommandé au ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, au ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et au ministre de l'Administration du Territoire de s'appuyer sur les recommandations des premières conclusions de l'étude en cours sur le foncier rural pour les prises de

décision dans la cession des terres agricoles ;

3. Le ministre de l'Économie et le ministre du Budget sont appelés à prendre toutes les dispositions pour fi-

sur les places de marchés ;

3. D'approuver l'accélération du processus de réglementation du soutage de navire dans la ZEE guinéenne en collaboration avec la SONAP ;

4. De redéfinir la zone de pêche pélagique.

Il est demandé aux Ministères en charge de l'éducation de conduire la réflexion en vue de préparer un programme de coopération dans le domaine de l'éducation avec les Émirats Arabes Unis.

IV. DIVERS.

Le Ministre des Infrastructures et des Transports a informé le Conseil de la pose de la première pierre de l'échangeur de Bambeto le 13 avril 2022 sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition.

Le Ministre a également informé le Conseil des ins-

tructions du Président de la Transition de convier Aéroport de Paris et Africa Fifty, partenaires de notre pays dans la SOGEAG, à une réunion de haut niveau le 11 Avril dans le cadre de l'extension et la modernisation de l'Aéroport Ahmed Sékou TOURÉ de Conakry.

Le Ministre de la Promotion féminine a remercié les membres du Gouvernement au nom de la Ministre de l'Environnement du soutien dont ils ont fait montre lors du décès de son fils.

Le Ministre des Télécommunications et de l'Économie Numérique a informé le Conseil de la tenue de l'atelier de validation de la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité.

Le Secrétaire général des affaires religieuses a remercié le Chef de l'État et le Chef du Gouvernement d'avoir lancé officiellement la 40ème édition du concours de lecture, de récitation et d'interprétation du Saint Coran.

Le Ministre de la Culture a informé le Conseil de l'organisation des Journées de réflexion sur la culture et les arts en Guinée.

Conakry, le 7 avril 2022
Ousmane Gaoual DIALLO,
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Porte-Parole du Gouvernement.
Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement.

nancer l'achat d'engrais ;

4. Il est demandé au ministre de l'Agriculture et de l'Élevage et au ministre de l'Économie et des Finances de soumettre le projet de décret de création du Fonds de développement agricole (FODA) à la haute appréciation du Président de la Transition.

5. Le ministre Agriculture et de l'Élevage doit :

a. Élargir la Commission interministérielle dédiée aux problèmes domaniaux aux ministères du Pool économique et financier afin de tenir compte des aspects fiscaux ;

b. Explorer et soumettre des mécanismes de financement des activités agricoles liées à l'initiative présidentielle ;

c. Élaborer une politique agricole nationale adossée à un programme d'investissement public pour plus de cohérence dans les politiques publiques.

Suite à la communication relative à l'approvisionnement du marché en poissons :

Le Conseil a demandé au Ministère de la Pêche :

1. De renforcer la collaboration avec les ministères du Commerce, du Budget et de la Défense pour l'application stricte de l'autorisation d'exportation de poisson ;

2. D'approuver la prise d'un acte instituant désormais la vente du poisson au kilogramme

RELIGION

La 40^e édition du concours national de lecture, de récitation et d'interprétation du saint Coran lancée

La 40^e édition du Concours national de lecture, de récitation et d'interprétation du Saint Coran a été officiellement lancée ce mercredi 6 avril, dans la salle des Congrès du Palais du Peuple par le Président de la Transition, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.



Organisée conjointement par le Secrétariat Général aux Affaires Religieuses et les autorités, cette édition est placée sous le sceau du "serviteur des deux saintes mosquées".

la cérémonie était réhaussée

par la présence du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Mohamed Beavogui, du ministre Secrétaire Général de la Présidence, Colonel Amara Camara, le ministre Directeur de Cabinet de la Présidence, Djiba Diakité.

.S'exprimant au nom du Président de la Transition, le Premier Ministre, Mohamed BEAVOGUI, a magnifié ce concours avant de plaider pour la paix, la tolérance, le respect et l'acceptation dans la différence.

Il a invité les fidèles à donner un sens positif à leur existence en cette période de grand défi

pour la Guinée. Le Chef du gouvernement a exhorté les religieux à s'impliquer davantage dans la réussite des actions de profondes réformes entreprises par les autorités, pour l'avènement d'une Guinée nouvelle.

C'est sur cet appel que le Premier Ministre a, au nom du Président de la Transition, déclaré ouverte la 40^e édition du

concours de lecture, de mémorisation et d'interprétation du Saint Coran.

Des prières et de ferventes bénédictions ont été formulées pour la paix et la cohésion sociale en République de Guinée.

Direction de la Communication et de l'Information de la Présidence

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Bientôt Bambéto aura son échangeur

Pour faciliter la fluidité de la circulation dans la capitale en général et dans la commune de Ratoma en particulier, le Ministère en charge des Infrastructures et de Transport a annoncé au cours du conseil des ministres, du jeudi 7 avril, la pose de la première pierre d'un échangeur à Bambéto.

En effet, cette décision n'a pas tardé à faire réagir certains usagers, notamment :

Amadou Sadjo Bah, usager dira : « Un échangeur à Bambéto sera salubre, compte de son importance. Je suis un peu embarrassé dans la mesure où nous sommes au mois Saint de Ramadan et bientôt les premières pluies. Si les autorités entament la construction de cet échangeur maintenant, il faut attendre des années pour sa réalisation. Je demande au Département en charge de repousser la date, dans l'intérêt des usagers. »

De son côté, **Oumou Diawara**, commerçante à Bambéto donne plutôt un avis favorable : « Depuis que j'ai appris la nouvelle, je me réjoui beaucoup car, au rond point de Bambéto, les usagers souffrent énormément.

il faut encourager et saluer ce projet pour la réussite de la politique d'urbanisation de la capitale ».

Ibrahima Camara, du syndicat de transporteurs de Bambéto-kipé s'interroge d'abord sur le délai d'exécution des travaux : « Il faut respecter le délai imparti pour éviter les erreurs du passé. La qualité des travaux doit être appréciable. Quand les normes sont respectées, on mettra fin au calvaire des usagers. Si nous nous référons aux autres échangeurs comme kagbelen, l'État avait annoncé une durée maximale de 24 mois. Mais, ce délai passé, les travaux n'ont toujours pas atteint les 50 pourcent. Toutefois, il est à saluer, la reprise de nombreux chantiers routiers ouverts, pour le bitumage des voiries nationales ».

Arafan Condé

JUSTICE :

L'ancien PM Kassory Fofana et Cie écroués à la maison centrale

L'ancien Premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, les anciens ministres de la Défense, de l'Environnement, des Hydrocarbures, respectivement Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui et Zakaria Koulibaly sont incarcérés à la maison centrale de Conakry. Leur incarcération intervient après plusieurs jours d'audition à la Direction Centrale des Investigations Judiciaires à la Gendarmerie. Ainsi, transférés à la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief), ce 06 avril 2022, ils seront immédiatement déferés à la maison centrale à Coronthie. On reproche à ces anciens dignitaires "de détournement de deniers publics, de blanchiment d'argent, de corruption, etc".

Placés sous mandat de dépôt, leur procès est prévu le 11 avril prochain. Mais déjà, les avocats de Kassory Fofana et Cie dénoncent la procédure de "flagrant délit" pour laquelle ils sont incarcérés.

Au cours d'une conférence de presse tenue vendredi à Conakry, ils ont tenu à rappeler que le procureur Aly Touré de la Crief a fait fausse route et qu'ils n'accepteraient pas comme l'a indiqué cette juridiction que leurs clients aillent devant un juge d'instruction. Puisqu'ils sont allés en prison parce que ce qu'on les reproche est qualifié de "flagrant délit".

Les avocats y voient une cabale judiciaire

Interrogé Me Salifou Béavogui, l'un des avocats du pool d'avocats constitué à cet effet, a indiqué que "(...) Nous protestons contre cette façon de faire.

Vous savez dans notre pays, nous avons toujours dénoncé l'injustice. Nous sommes allergiques à l'injustice. Ce qu'il faut retenir de cette journée, c'est que nous sommes dans une cabale judiciaire. C'est une justice expéditive que nous venons d'assister. Nos clients ont été rapidement interpellés".

Selon Me Béa, leurs clients "se sont retrouvés rapidement à la maison centrale après avoir passé quelques minutes à la CRIEF entre les mains de monsieur le procureur, Aly Touré qui les poursuit pour détournement de deniers publics et un chapelet d'infractions alignées à leur actif. Ce qui est déjà faux et archi faux. Finalement, ils ont été placés sous mandat de dépôt".

Cette affaire est purement politique, estiment le pool des avocats

La défense des Kassory et Cie n'est pas passée par quatre chemins pour dire que leur poursuite est liée à la politique. " Nous pensons que c'est purement politique. C'est une façon de neutraliser les adversaires. C'est une façon d'anéantir les personnes qui peuvent être gênantes. C'est une façon de se servir de la justice pour intimider les personnalités qui ont géré ce pays. Nul n'est au-dessus de la loi, certes, mais il y a toujours la forme qu'il faut aménager.

Le procès est prévu le 11 avril 2022, nous viendrons démontrer l'innocence de nos clients et nous pensons qu'ils seront libérés. Le dossier est pris en flagrant délit, ce qui nous paraît ridicule, aucune preuve n'est réunie", estime l'avocat.

A. Kendessa Diallo & Balla Yombouno

BCRG/DGASJ/DSJO/2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution de son programme budgétaire 2022, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) se propose d'acquérir des gels antibactériens.

A cet effet, la Banque Centrale de la République de Guinée lance le présent appel d'offres ouvert et invite toutes les entreprises spécialisées dans la commercialisation des gels antibactériens, antimicrobiens et antivirus à y répondre en présentant leurs offres.

Cet appel d'offres ouvert a pour objet la livraison des gels antibactériens tels que décrits dans le présent cahier des charges.

L'ensemble des prestations fera l'objet d'un (1) lot unique.

La consultation est ouverte à toutes les sociétés immatriculées au Registre du Commerce et du Crédit mobilier et ayant pour activités la vente de gels antibactériens depuis au moins cinq (5) ans.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), rédigé en langue française, pourra être obtenu auprès de la Direction de la Logistique de la B.C.R.G. contre paiement par chèque barré émis à l'ordre de la BCRG d'une somme de GNF 1 000 000 (un million de francs guinéens) non remboursable.

Les offres devront être présentées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, le tout rédigé en Français et misent dans une enveloppe anonyme et déposée au Secrétariat de la Direction de la Logistique (BCRG 2ème étage, porte N°214) au plus tard **le 06 mai 2022 avant 16 heures**, date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires demeureront engagés par leurs offres jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres seront ouvertes en séance publique **le 09 mai 2022** par la Commission de dépouillement de la Banque Centrale.

Les candidats devront strictement se conformer aux règlements d'appel d'offres joints au dossier sous peine de voir leur offre purement et simplement rejetée.

L'achat de ce document confirme irrévocablement l'adhésion du soumissionnaire à l'ensemble des clauses du présent marché.

Conakry, le 07 avril 2022

LA BANQUE CENTRALE



BCRG/DGASJ/DSJO/2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution de son programme budgétaire 2022, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) se propose d'acquérir des paquets de masques chirurgicaux.

A cet effet, la Banque Centrale de la République de Guinée lance le présent appel d'offres ouvert et invite toutes les entreprises spécialisées dans la commercialisation des masques chirurgicaux à y répondre en présentant leurs offres.

Cet appel d'offres ouvert a pour objet la livraison des paquets de masques chirurgicaux tels que décrits dans le présent cahier des charges.

L'ensemble des prestations fera l'objet d'un (1) lot unique.

La consultation est ouverte à toutes les sociétés immatriculées au Registre du Commerce et du Crédit mobilier et ayant pour activités la vente de masques chirurgicaux depuis au moins cinq (5) ans.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), rédigé en langue française, pourra être obtenu auprès de la Direction de la Logistique de la B.C.R.G. contre paiement par chèque barré émis à l'ordre de la BCRG d'une somme de GNF 1 000 000 (un million de francs guinéens) non remboursable.

Les offres devront être présentées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, le tout rédigé en Français et misent dans une enveloppe anonyme et déposée au Secrétariat de la Direction de la Logistique (BCRG 2ème étage, porte N° 214) au plus tard **le 05 mai 2022 avant 16 heures**, date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires demeureront engagés par leurs offres jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres seront ouvertes en séance publique **le 06 mai 2022** par la Commission de dépouillement de la Banque Centrale.

Les candidats devront strictement se conformer aux règlements d'appel d'offres joints au dossier sous peine de voir leur offre purement et simplement rejetée.

L'achat de ce document confirme irrévocablement l'adhésion du soumissionnaire à l'ensemble des clauses du présent marché.

Conakry, le 06 avril 2022

LA BANQUE CENTRALE



BCRG/DGASJ/DSJO/2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution de son programme budgétaire 2022, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) se propose d'acquérir des casiers de jus.

A cet effet, la Banque Centrale de la République de Guinée lance le présent appel d'offres ouvert et invite toutes les entreprises spécialisées dans la commercialisation des jus de fruits à y répondre en présentant leurs offres.

Cet appel d'offres ouvert a pour objet la livraison des casiers de jus tels que décrits dans le présent cahier des charges.

L'ensemble des prestations fera l'objet de deux (2) lots distincts :

- Lot 1 : jus de marque Sunland et autres marques
- Lot 2 : jus de marque SAGIKO

La consultation est ouverte à toutes les sociétés spécialisées, immatriculées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et ayant pour activités la vente des boissons non alcoolisées depuis au moins cinq (5) ans.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), rédigé en langue française, pourra être obtenu auprès de la Direction de la Logistique de la B.C.R.G. contre paiement par chèque barré émis à l'ordre de la BCRG d'une somme de GNF 1 000 000 (un million de francs guinéens) non remboursable.

Les offres devront être présentées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, le tout rédigé en Français et misent dans une enveloppe anonyme et déposée au Secrétariat de la Direction de la Logistique (BCRG 2ème étage, porte N° 214) au plus tard **le 9 mai 2022 avant 16 heures**, date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires demeureront engagés par leurs offres jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres seront ouvertes en séance publique **le 10 mai 2022** par la Commission de dépouillement de la Banque Centrale.

Les candidats devront strictement se conformer aux règlements d'appel d'offres joints au dossier sous peine de voir leur offre purement et simplement rejetée.

L'achat de ce document confirme irrévocablement l'adhésion du soumissionnaire à l'ensemble des clauses du présent marché.

Conakry, le 08 avril 2022

LA BANQUE CENTRALE



MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

N° 04 MIC / CAB /



République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 05/04/2022

La Ministre

COMMUNIQUÉ

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse, commémorée le 3 mai de chaque année, le Ministère de l'Information et de la Communication, en collaboration avec les associations et les organisations professionnelles de la presse, porte à la connaissance des institutions d'enseignement supérieur de Guinée, qu'il organise un concours dénommé « Diarloudhi journalistes » à l'intention des étudiants en journalisme.

Ce concours récompensera les meilleurs articles et productions en presse écrite, radio et télévision sur le thème : "La pratique du journalisme à l'ère du numérique en Guinée".

Un courrier officiel accompagnant le règlement intérieur du concours sera adressé à chaque Institution d'Enseignement Supérieur. Ledit Règlement Intérieur est disponible sur le site web du Ministère de l'Information et de la Communication : www.infocommunication.gov.gn.

Le concours est ouvert à partir de ce mercredi 06 avril 2022 et la date limite de dépôt de candidatures est fixée au 30 avril 2022. Les éléments doivent être envoyés par email à l'adresse suivante : concours-jmlp@infocommunication.gov.gn.

Le Ministère de l'Information et de la Communication sait compter sur la bonne collaboration de tous.



Rose Pola PRICEMOU
Rose Pola PRICEMOU

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES (MEHH)

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)

P157782 / IDA Don N° D214 – GN



UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DU PUEG

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Urbain Eau en Guinée (PUEG) est une nouvelle opération marquant le réengagement de la Banque Mondiale dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement en milieu urbain. L'objectif du projet est d'accroître l'accès à des services améliorés d'eau et d'assainissement dans la région métropolitaine de Conakry et d'améliorer la performance opérationnelle de la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le projet est financé par un don de l'IDA au Gouvernement Guinéen à hauteur de 30 millions \$US.

L'importance des investissements à réaliser, la complexité des actions à mener et la diversité des structures bénéficiaires justifie la création d'une unité de gestion chargée de la coordination des activités du projet localisé au sein du Ministère de l'Energie et de l'hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH). Une partie des fonds de ce don de l'IDA sera utilisée pour financer le fonctionnement de cette unité. Les présents termes de référence ont pour objet de définir les tâches et responsabilités du Spécialiste en Sauvegardes Environnementales de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

2. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Placé sous l'autorité du coordonnateur du projet, le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales est chargé des tâches de coordination et de gestion des activités de sauvegardes environnementales en conformité avec les dispositions de l'Accord de financement et du Manuel de procédures du projet. Il sera particulièrement chargé des tâches suivantes :

- Élaborer les Termes de Référence des Etudes d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES)/Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES), et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'élaboration du Mécanisme de la Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Veiller à aligner le Plan Environnemental et Social avec le contexte local dans la mise en œuvre du Projet Urbain Eau de Guinée afin de renforcer et consolider la promotion du développement durable dans la zone d'intervention du projet ;
- S'assurer que la conception, l'exécution et le suivi des activités du projet respectent et suivent les normes et règles environnementales de la Guinée et de la Banque mondiale ;
- Identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet et préconiser des mesures d'atténuation ;
- Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du PUEG et la réalisation des activités pour supprimer ou atténuer les impacts environnementaux ;
- Formuler des recommandations pour le suivi et l'évaluation du plan environnemental, ainsi que pour les étapes suivantes, y compris le financement à long terme afin de garantir la durabilité du plan ;
- Identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale ainsi que la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du CGES et des PGES ;
- Organiser et participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études générales et spécifiques de cadre d'impact environnemental ainsi que les plans de gestion environnementale selon les normes de la Banque Mondiale et de la Guinée ;
- Coordonner et participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des différents sous-projets ;
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects environnementaux, ainsi que les mesures de suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité et les clauses et prescriptions environnementales et sociales telles que détaillées dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, les coûts et délais ;

- Veiller à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, notamment les PGES, relatifs aux sous-projets pour s'assurer de leur conformité aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale ;
- Recueillir et analyser les commentaires et les plaintes des personnes/parties affectés par le projet sur les questions environnementales et recommander des actions pour résoudre lesdits problèmes ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les parties affectées et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts environnementaux ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre des PGES dans les activités de sous-projets ;
- Évaluer toutes les questions pertinentes, et si nécessaire, s'appuyer sur la politique et les meilleures pratiques en la matière pour envisager un plan de mesures correctives ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, par l'entreprise en charge des travaux et de son approbation par la Mission de Contrôle du projet et de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective du PGES et des séances d'information et de sensibilisation des populations par les entreprises ;
- Evaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale, la conformité des activités avec le cadre de gestion environnemental et social (CGES) ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le CGES et aux tâches assignées aux agences d'exécution ;
- Faire valider les études d'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES)/ Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ainsi que tout autre étude environnementale élaborée pour le projet, par le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale et par la Banque mondiale et assister à leur publication au niveau national ;
- Elaborer un rapport trimestriel d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet environnement par le projet ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale ;
- Analyser les recommandations des entités d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegardes environnementales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Participer à la réception provisoire des sous-projets et s'assurer que les replis de chantier respectent les normes environnementales nationales et en conformité avec les politiques de la Banque mondiale en la matière.

En concertation avec les services techniques en développement social, le Spécialiste en sauvegardes environnementales, s'assurera de :

- Coordonner et suivre les actions de mise en place des comités d'environnement au niveau des zones d'intervention du projet tout en clarifiant les rôles et les fonctions, en particulier pour ce qui concerne la problématique du règlement des plaintes/conflits des riverains au projet et les demandes des habitants ;
- Etablir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet notamment avec les acteurs locaux tels que les Municipalités, les Conseils régionaux, les missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux des meilleures pratiques de gestion de l'environnement ;
- Appuyer, en collaboration avec le responsable en Suivi-Evaluation, la collecte et le reportage des données sur les indicateurs de performance

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES (MEHH)

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)

P157782 / IDA Don N° D214 – GN



UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

environnementale, en s'assurant de leur qualité, et contribuer à l'élaboration et à la révision périodique des Plans de Suivi-Evaluation.

En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegardes environnementales produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

Quatre rapports trimestriels sont attendus, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue environnemental pour nourrir le rapport du Suivi-Evaluation du projet.

3. QUALIFICATIONS

Pour mener à bien cette mission, le Spécialiste en sauvegardes environnementales du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il sera sélectionné sur une base concurrentielle et basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

✓ Diplôme

- Il devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau **Bac+5 ans au moins en gestion de l'environnement, Sciences de la Nature, sciences de l'environnement ou similaire (au moins le niveau Maîtrise II dans les domaines relatifs à l'environnement, est préférable).**

Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.

✓ Années d'expérience

Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en application des politiques en matière de protection environnementale, au sein des projets financés par des partenaires techniques financiers, y compris la Banque mondiale. Des expériences antérieures dans la préparation des Etudes d'Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) (y compris des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ainsi que des Etudes d'Impact Environnemental et Social, etc.), la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par la Banque mondiale (BM) ou d'autres bailleurs de fonds.

✓ Qualifications requises

Le Spécialiste en sauvegardes environnementales devra :

- Justifier d'une expérience minimum de 05 ans en tant que spécialiste en sauvegardes environnementales dans la conduite d'évaluation environnementale ou dans la gestion environnementale de projets d'infrastructures en milieu urbain ou rural ;
- Avoir une connaissance suffisante des directives, des exigences et des procédures de la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds similaires en matière de protection environnementale et sociale ;
- Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par la BM ou d'autres bailleurs de fonds similaires ;
- Avoir participé à au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit, etc.) de projets d'eau, de barrages, ou d'infrastructures ;
- Avoir des expériences dans la mise en œuvre des projets financés par des organismes internationaux ;
- Être doté de connaissances des lois environnementales et de la réglementation Guinéenne, avoir de l'expérience dans la préparation et le suivi des Evaluations d'Impact Environnemental et Social, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;
- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Avoir des formations complémentaires en Hygiène- Santé, Sécurité- Environnement (HSE) serait un atout ;
- Avoir une maîtrise du Français ;

- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail (courrier électronique) et l'Internet appuyés par des attestations dûment certifiées.

4. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce jusqu'à la fin du projet. La première année du contrat comporte une période probatoire de six (6) premiers mois.

5. METHODE DE SELECTION

Le Recrutement du Consultant se fera suivant la méthode « **Sélection de Consultant individuel** » conformément aux principes décrits dans les Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, de juillet 2016, révisé en novembre 2017 août 2018 et novembre 2020 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org.

6. DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre manuscrite de candidature ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une photo d'identité ;
- Une copie du ou des diplômes, une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence (**Termes de Référence**) auprès de l'Unité de Gestion du Projet Sise à Landréah Commune de Dixinn aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

8. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées en version papier sous pli fermé, auprès du Service de la Personne Responsable de la Passation des Marchés du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH), sise à Almamy Commune de Kaloum République de Guinée ; à l'adresse suivante: Tel: (224) 622 21 80 06, Email: boubamie074@gmail.com, et à l'Unité de Gestion du Projet sise à Landréah Commune de Dixinn Tel : (224) 657 33 00 62/621 12 62 38 Email: b_s_dokore@gmail.com, boubasivory@gmail.com, au plus tard le **Mardi 26 avril 2022 à 10 heures**

Le dossier de candidature doit être présenté en français et doit porter la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Environnementales du PUEG** ».

Conakry le Mardi 05 avril 2022



Le Coordonnateur

M. Souleymane Dokoré BAH

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES (MEHH)

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)

P157782 / IDA Don N° D214 – GN



UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES DU AU SEIN DU PUEG

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Urbain Eau en Guinée (PUEG) est une nouvelle opération marquant le réengagement de la Banque Mondiale dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement en milieu urbain. L'objectif du projet est d'accroître l'accès à des services améliorés d'eau et d'assainissement dans la région métropolitaine de Conakry et d'améliorer la performance opérationnelle de la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le projet est financé par un don de l'IDA au Gouvernement Guinéen à hauteur de 30 millions \$US.

L'importance des investissements à réaliser, la complexité des actions à mener et la diversité des structures bénéficiaires justifie la création d'une unité de gestion chargée de la coordination des activités du projet localisé au sein du Ministère de l'Energie et de l'hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH). Une partie des fonds de ce don de l'IDA sera utilisée pour financer le fonctionnement de cette unité. Les présents termes de référence ont pour objet de définir les tâches et responsabilités du Spécialiste en Sauvegardes Sociales de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

2. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Le Spécialiste en sauvegardes sociales est placé sous l'autorité directe du Coordinateur du Projet, plus précisément sans que ceci soit limitatif, il exécutera les tâches suivantes :

- Élaborer en proche collaboration avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales, les Termes de Référence des études d'Évaluation d'Impacts Environnemental et Social (EIES)/Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) incluant les Plans d'Action de la Réinstallation (PARs) (production et distribution), et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que l'élaboration du Mécanisme de la Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Veiller aligner le plan social avec le contexte local dans la mise en œuvre du PUEG afin de renforcer et consolider la promotion du développement durable dans la zone d'intervention du projet ;
- S'assurer que la conception, l'exécution et le suivi des activités du projet respectent et suivent les normes et règles environnementales et sociales de la Guinée et de la Banque mondiale ;
- Identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan social et préciser des mesures d'atténuation au regard des interventions envisagées dans le cadre du projet ;
- Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du PUEG et la réalisation des activités pour éviter ou atténuer les impacts sociaux ;
- Formuler des recommandations pour le suivi et l'évaluation du PGES, ainsi que pour les étapes suivantes, y compris le financement à long terme afin de garantir la durabilité du plan ;
- Identifier les besoins, coordonner et superviser le renforcement des capacités des acteurs clés sur les mesures de suivi et de surveillance environnementale et sociale ainsi que la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du Cadre de la Gestion Environnemental et Social (CGES) et des PGES ;
- Organiser et participer au recrutement des consultants pour la réalisation des études générales et spécifiques de cadre, d'impact environnemental et social ainsi que les PGES selon les normes de la Banque Mondiale et de la Guinée ;
- Coordonner et participer aux activités de consultations publiques en matière environnementale et sociale pour la prise en compte effective des points de vue des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets
- Appuyer les spécialistes de passation de marchés à s'assurer que les documents de passation de marchés, y compris les appels d'offres, incorporent entièrement les aspects sociaux, ainsi que les mesures de

suivi et d'atténuation des impacts telles que définies dans les études de conception, faisabilité, coût et délais ;

- Examiner et valider les PARs tout en veillant à leur mise en œuvre conformément aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale ;
- Veiller à la mise en œuvre des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, notamment les PGES, relatifs aux projets pour s'assurer de leur conformité aux exigences nationales et aux directives de la Banque mondiale ;
- Veiller à la mise en place effective et au suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes en lien avec les activités du projet ;
- Servir d'interlocuteur principal entre les personnes affectées par le projet (PAPs) et la Coordination du Projet sur les questions d'impacts sociaux ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre des PGES et des PARs ;
- Évaluer toutes les questions pertinentes, et si nécessaire, s'appuyer sur la politique et les meilleures pratiques en la matière pour envisager un plan de mesures correctives ;
- Analyser les recommandations des entités d'exécution ou prestataires pour la réception finale des biens, des travaux ou des services et pour la cessation d'un contrat afin de s'assurer que tous les travaux sont menés à bien dans la totale conformité avec les règles de sauvegardes environnementales et sociales et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale.

En concertation avec les services techniques en développement social, le Spécialiste en sauvegardes sociales, s'assurera de :

- Coordonner et suivre les actions de mise en place des comités d'environnement au niveau des zones d'intervention du projet tout en clarifiant les rôles et les fonctions, en particulier pour ce qui concerne la problématique du règlement des plaintes et les demandes des habitants ;
- Etablir un programme de sensibilisation des différentes parties prenantes au projet notamment avec les acteurs locaux tels que les Municipalités, les Conseils régionaux, les missions de contrôles ainsi que les populations des zones d'intervention, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux et sociaux des meilleures pratiques de gestion de l'environnement ;
- S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier, par l'entreprise en charge des travaux et de son approbation par la Mission de Contrôle du projet et de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la mise en œuvre effective du PGES et des séances d'information et de sensibilisation des populations par les entreprises ;
- Evaluer, réexaminer et contrôler en liaison avec le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale, la conformité des activités avec le cadre de gestion environnemental et social (CGES) ainsi que tout autre instrument de sauvegarde élaboré pendant la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer que chaque acteur de la chaîne de mise en œuvre des aspects de sauvegarde environnementale remplit convenablement ses missions conformément aux arrangements institutionnels contenus dans le CGES et aux tâches assignées aux agences d'exécution ;
- Faire valider les études d'Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES)/ Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ainsi que tout autre étude environnementale élaborée pour le projet, par le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale et par la Banque mondiale et assister à leur publication au niveau national ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formation et toute autre activité en matière de sauvegardes sociales ;
- Appuyer, en collaboration avec le responsable de Suivi-Evaluation, la collecte et le reportage des données sur les indicateurs de performance sociale,

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET
DES HYDROCARBURES (MEHH)

PROJET URBAIN EAU DE GUINEE (PUEG)

P157782 / IDA Don N° D214 – GN



UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

en s'assurant de leur qualité, et contribuer à l'élaboration et à la révision périodique des Plans de Suivi-Evaluation ;

- Veiller à l'applicabilité des recommandations issues des missions de supervision de la Banque Mondiale

En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegardes sociales produira un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet.

Quatre rapports trimestriels sont attendus, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue environnemental pour nourrir le rapport du Suivi-Evaluation du projet.

3. QUALIFICATIONS

Pour mener à bien cette mission, le Spécialiste en sauvegardes sociales du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il sera sélectionné sur une base concurrentielle et basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

✓ Diplôme

Il ou elle devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+5 ans au moins en Sociologie, Anthropologie, Psychologie, et autres sciences sociales similaires.

✓ Années expériences

Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en application des politiques en matière de protection sociale en lien avec l'environnement, au sein des projets financés par des Partenaires Technico Financiers, y compris la Banque mondiale.

Des expériences antérieures dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation (PAR), la préparation et la mise en œuvre d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), la préparation et la mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds.

NB : Les candidatures féminines sont encouragées

Qualifications requises

Le Spécialiste en sauvegardes sociales devra :

- Justifier d'une expérience minimum de 05 ans en tant que spécialiste en sauvegarde social dans la conduite d'évaluation sociale ou dans la gestion sociale de projets d'infrastructures en milieu urbain ou rural ;
- Avoir une connaissance suffisante des directives de la Banque mondiale (BM) ou d'autres bailleurs de fonds similaires en matière de protection environnementale et sociale ;
- Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale de projets ou programmes financés par la BM ou d'autres bailleurs de fonds similaires ;
- Avoir participé à au moins deux (02) missions spécifiques d'évaluation environnementales et sociales (CGES, EIES, Audit, etc.) de projets d'eau, de barrages, ou d'infrastructures ;
- Être doté de connaissances des lois environnementales et sociales ainsi que de la réglementation Guinéenne ; avoir de l'expérience dans la préparation et le suivi de Plan d'action de réinstallation, Etudes d'Impact Environnemental et Social, Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Disposer de connaissances sur les directives et politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale y compris la réinstallation involontaire ;
- Disposer de connaissances en Genre et développement avec pratique sur le terrain ;
- Avoir des formations complémentaires en Hygiène- Santé, Sécurité- Environnement (HSE) serait un atout ;
- Avoir une maîtrise du Français ;

- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multiculturel ;
- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail (courrier électronique) et l'Internet.

4. DUREE DE LA MISSION

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce jusqu'à la fin du projet. La première année du contrat comporte une période probatoire de six (6) mois.

5. METHODE DE SELECTION

Le recrutement du Consultant se fera suivant la méthode « **Sélection de Consultant individuel** » conformément aux principes décrits dans les *Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque mondiale* dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, de juillet 2016, révisé en novembre 2017 aout 2018 et novembre 2020 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org.

6. DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre manuscrite de candidature ;
 - Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ou la candidate;
 - Une photo identité ;
 - Une copie du ou des diplômes, une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
 - Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.
- Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.
- Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence (**Termes de Référence**) auprès de l'Unité de Gestion du Projet Sise à Landréah Commune de Dixinn aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

8. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées en version papier sous pli fermé, auprès du Service de la Personne Responsable de la Passation des Marchés du Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH) sise à Almamy Commune de Kaloum République de Guinée ; à l'adresse suivante: Tel: (224) 622 21 80 06, Email: boubamie074@gmail.com, et à l'Unité de Gestion du Projet sise à Landréah Commune de Dixinn Tel : (224) 657 33 00 62/621 12 62 38 Email b.s.dokore@gmail.com . boubasivory@gmail.com, au plus tard le **Mardi 26 avril 2022 à 10 heures**

Le dossier de candidature doit être présenté en français et doit porter la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegarde Sociales du PUEG** ».

Conakry le Mardi 05 avril 2022

Le Coordonnateur

M. Souleymane Dokoré BAH





SOCIÉTÉ DES EAUX DE GUINÉE

L'eau source de vie

Appel d'Offres International (AOI) (Procédure à enveloppe unique)

Pays : République de Guinée

Nom du Projet : **Projet Urbain Eau de Guinée (PUEG) - P157782**

Numéro du Prêt/Crédit : Don N° D2140-GN

Reference DAO No: 02PACT/MHA/SEG/PUEG/F/2022

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts des acquisitions services et travaux du **Projet Urbain Eau de Guinée (PUEG)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché : **Fourniture de matériels d'exploitation, de réparation de réseaux d'eau potable ainsi qu'une assistance technique à la mise en œuvre du Projet d'Amélioration des Critères Technico-commerciaux (PACT) et au reporting et au reporting dans les agences commerciales de la SEG de Kaloum, Matam, Dixinn, Ratoma, Wanindara, et Cimenterie.**

1. La Société des Eaux de Guinée (SEG-SA) à travers le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH) sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises comme indiqué ci-dessus.

Le délai global du marché de quinze (15) mois

2. La procédure sera conduite par la mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans les « Directives de la Banque Mondiale : Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisés en novembre 2017 » et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **120 jours**, à compter de la date limite de remise des offres.

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'offres International (DAOI) en version électronique et ainsi que les informations auprès de la Société des Eaux de Guinée (SEG-SA), BP150, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, Guinée ; Tel : +224 622 37 33 52/657 33 31 02/621 12 62 38/628 51 88 87/

Email : allarenydiallo@gmail.com/dijekeita@gmail.com/boubamie074@gmail.com/aboubasivory@gmail.com ; (Copie à : abscamara@outlook.fr / macamaraseg@gmail.com / naspotel2007@yahoo.fr/ b.s.dokore@gmail.com / madamadiallo@yahoo.fr.)

à partir du **13/04/ 2022** aux heures suivantes (GMT) :

- ✓ du lundi au Jeudi de 9 heures à 16 heures 30 minutes et
- ✓ les vendredi de 9 heures à 13 heures et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-après : allarenydiallo@gmail.com , aux jours et heures sus mentionnés.

4. La soumission des offres par voie électronique est autorisée. Elles seront ouvertes en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent au Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH). Les offres remises en

retard ne seront pas acceptées. Les Offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

5. Les offres doivent être accompagnées d'«**une Garantie de l'offre** », pour un montant de **50 000 Dollars US**.

6. Les offres peuvent être remises en version papier ou par voie électronique tenant compte de COVID-19, aux adresses indiquées ci-dessous.

Pour la version papier : Au Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH) Commune de Kaloum, Almamy Conakry, aux Bureaux de l'Organe de Passation des Marchés Tel : (+224) 625 49 29 29 / 621 12 62 38, E-mail : boubamie074@gmail.com, République de Guinée.

7. La date et l'heure limites de remise des offres en version papier sont les suivantes :

Date : le **vendredi 06 Mai 2022** à 11 heures 00 et celle électronique à 10 heures 00.

Pour la voie électronique : à l'adresse : allarenydiallo@gmail.com; boubamie074@gmail.com; aboubasivory@gmail.com, le document (l'offre) en pièce jointe sera protégé par un mot de passe. Le Soumissionnaire prendra le soin d'envoyer par e-mail, le mot de passe deux heures avant l'heure d'ouverture des offres à l'adresse électronique : dijekeita@gmail.com; et il lui sera confirmé la réception de l'offre et du mot de passe.

8. Les documents tels que : la **lettre de soumission**, la **déclaration de garantie de soumission** et la **procuration** seront traitées comme des originaux durant la situation d'urgence du COVID-19, au besoin et lorsqu'il sera nécessaire, les copies originales pourront être déposées.

Les dossiers seront ouverts le même jour à l'adresse indiquée ci-dessus à **12 heures 30 mn**, en présence des représentants des Candidats qui souhaitent être présents à cette séance d'ouverture.





REPUBLIQUE DE GUINEE
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

**Avis d'Appel d'Offres International
- Cas sans pré qualification**

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu des fonds dans le cadre l'exécution de son budget exercice 2022 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de travaux pour la construction de la Direction Nationale de l'Agriculture; les travaux seront exécutés au siège de la Direction Nationale de l'Agriculture dans un délai de Huit (08) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de la direction Nationale de l'Agriculture.

La participation à cet appel d'offres national ouvert tel que défini aux articles 20 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres National ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 51 du Code des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale de l'Agriculture, tel : 621 44 16 70, email : asamoura@magel.gov.gn et de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Conakry, BP 576, Tél : + (224) 623 28 81 46, email : scamara2@magel.gov.gn du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le Dossier d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Une redevance de 0.60% sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaire.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de : **d'Un Millions (2 000 000 GNF) Francs Guinéens.**

Le montant est réparti comme suit :

- a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. 20 % au compte de l'autorité contractante par un versement au comptant.

Le Dossier d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

La date limite de dépôt des soumissions est fixée pour **le Mercredi 11 Mai 2022 à 11 heures.**

Les dossiers de soumission doivent être obligatoirement soumis en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à l'adresse: <https://offre.magel.gov.gn>.

Les candidats peuvent également déposer la version physique des offres rédigée en langue française en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies aux Secrétariat Centrale du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le dépôt physique est fait Secrétariat Centrale du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis **le Mercredi 11 Mai 2022 à 11 heures 30** dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, quartier Almamy, Commune de Kaloum Conakry, République de Guinée.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Trois cent millions de francs guinéens (300 000 000 GNF)**. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Conakry le 08 Avril 2022

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

M. Mamoudou Nagnalen BARRY



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTÈRE DU BUDGET

N°0243/MB/CAB/---/

Conakry, le 5 avril 2022

**Section 0. Avis d'Appel d'Offres National (AAON)
Avis d'Appel d'Offres National (AAON)**

Ministère du Budget

AAO N° 001/MB/CAB/PRMP/2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le **JOURNAL DES APPELS D'OFFRES (JAO) N° 564** du 21 Février 2022

2. Le Ministère du Budget a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer l'acquisition d'équipements, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et pose de trois ponts bascules complets. Les équipements seront fournis à Kouremalé, Pamelap et Sambailo dans un délai de six (06) mois après approbation et notification définitive du marché au titulaire.

3. La fourniture et installation desdits ponts se fera à Kouremalé, Pamelap et Sambailo.

Le Ministère du Budget sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les équipements demandés et dont les caractéristiques techniques minimales sont détaillées dans le Dossier d'Appel d'Offres établi à cet effet.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Budget et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur Amadou BARRY, commune Kaloum Personne Responsable des Marchés Publics/ Ministère du Budget téléphone : +224 628 30 78 71/ Bureau numéro 403 au 4^{ème} étage, commune Kaloum.**

Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans le Dossier d'Appel d'Offres, et le cas échéant, les conditions exigées en termes de seuil de pourcentage du marché réservé aux entreprises nationales cotraitantes ou sous-traitantes ou de nombre minimum d'experts nationaux clés, de transfert de connaissances ou de technologie en tant que composante clé d'une mission ou du champ des travaux ou services. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **PRMP du Ministère du Budget ; Amadou BARRY, Tél : (+224) 628 30 78 71/ 664 48 29 57/ adresse électronique : abarry@mbudget.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère du Budget/PRMP/ Bureau N°403 du Lundi au Jeudi de 10 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes à compter du 07 Avril 2022 contre un paiement non remboursable de Trois Millions de Francs Guinéens (3 000 000 GNF).**

8. Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :
- 50 % au compte numéro 4111071 du receveur spécial du trésor ;
- 30 % au compte numéro 2011000407 de l'ARMP ;
- 20 % au compte de l'Autorité Contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Siège du Ministère du Budget/ Secrétariat de la Cellule de passation/Rez-de-chaussée au plus tard le 06 Mai 2022 à 10h 30 min GMT.**

9. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : **Salle de conférence du siège du Ministère du Budget, au 5^{ème} étage.**

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **1,5% du montant de l'Offre.**

12. Les offres devront demeurer valides pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

P/ Le Ministre du Budget/ P.O
La Cheffe de Cabinet

M. Mahawa TOURE



République de Guinée

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

N°0537 /MIT/CAB/DNER/PRMP/2022

Conakry, le 8 avril 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

1. Cet Appel d'Offres restreint fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des Appels Offres et sur le site de l'ARMP en date du 24 mars 2022. 2. Le Ministère des Infrastructures et des Transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2022 du Fonds d'Entretien Routier, le financement des travaux d'entretien sur le réseau routier non revêtu et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de travaux d'entretien mécanisé et de reconstruction des ouvrages sur les routes préfectorales dans les régions de Boké, Kindia, Kankan, Faranah, Labé et N'Zérékoré pour des délais d'exécution allant de quatre (04) à six (06) mois avec des entreprises locales.

3. Le Ministère des Infrastructures et des Transports sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires sélectionnés et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux suivants :

Lot 01 : entretien mécanisé de la route préfectorale Boké - Kanfarandé port 28,8 Km dans la CR de Kanfarandé, préfecture de Boké pour un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Lot 02 : reconstruction d'un pont 10ml/3m de hauteur sur l'axe routier RN24 (Kindia- Télimélé) - Sillarey au PK0+800 dans la CR de Gougoudjè, préfecture de Télimélé pour un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Lot 03 : entretien de la route carrefour Madina - Madina - Fadama - Babila - Fissadou - Toroban - Fadama 21 Km dans la sous-préfecture de Babila, préfecture de Kouroussa avec réparation et entretien du grand pont-rails métallique de 300ml dans la préfecture de Kouroussa pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 04 : reconstruction d'un pont de 17ml/2m de hauteur et 7 m de large et un double dalot de décharge de 2(200x200x700) sur l'axe routier Sabadou Baranama - Komana

- Morisananko dans la CR de Sabadou Baranama, préfecture de Kankan pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 05 : entretien mécanisé de la route préfectorale Dar-es-salam-Forécariah (10,35 Km) et la reconstruction d'un pont de 8ml au pk8+450 dans les CR de Dialakoro et Kalinko, préfecture de Dinguiraye pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 06 : entretien mécanisé et construction d'ouvrages sur la route préfectorale RN2 Tindo-Sillimi-Karawalia-Nialiya (20,750 Km) dans la CR de Nialiya, préfecture de Faranah pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 07 : reconstruction d'un pont en béton armé de 30ml/6m de hauteur et 7m de largeur au PK14+800 avec reconstruction d'un dalot de décharge de 2(300x300x700) sur l'axe routier Banian-Kossaba dans la préfecture de Faranah pour un délai d'exécution de cinq (05) mois

Lot 08 : reconstruction d'un pont de 16ml/4,5m de hauteur (la rivière Kassa) à Guériyabhè sur l'axe routier RN5-Diari dans la CR de Kouramandji, préfecture de Labé pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 09 : reconstruction du pont de 17ml/4m de hauteur au PK4+500 sur l'axe routier Senko -Fouala dans la préfecture de Beyla pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 10 : entretien mécanisé des tronçons de routes préfectorales dans la préfecture de Macenta pour un délai d'exécution de six (06) mois:

a) RN2 - Bindikala 22,4 Km avec reconstruction d'un pont de 15ml/6m de hauteur au PK14+500

b) RN2 Gozombou- Panziadou - Zoulakoro 11,7 Km

Lot 11 : travaux d'entretien mécanisé du tronçon (Sanoyah - Dondolikhouré) long de 1,5 Km et construction des dalots sur la route préfectorale RN3 Sineya (Carrefour Djônguiya - Sékérédé dans la CR de Bintimodia, préfecture de Boké pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Sont admis à présenter une offre, les entreprises figurant sur la liste restreinte.

4. Les soumissionnaires sélectionnés peuvent obtenir les informations et prendre connaissance des documents de consultation restreinte auprès de la Direction

Nationale des Routes Préfectorales du Ministère des Infrastructures et des Transports au 1er Etage, Immeuble des Infrastructures et des Transports voir Monsieur Mohamed

SACKO, Directeur National Tél : 628 77 51 99, Email : mohamedsacko33@gmail.com, de 8h00 à 16h30.

Une redevance de 0,6% du montant hors taxe du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.

5. Les exigences en matière de qualifications

Les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires et du Cahier des Clauses Administratives Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres.

6. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-après:

[Cellule de Passation du Ministère des Infrastructures et des Transports] A l'attention : [Personne Responsable des Marchés Publics]

Ministère des Infrastructures et des Transports, 4ème Etage, Immeuble de la Direction Nationale des Transports Terrestres (DNNT); Commune de Kaloum; BP 581 - Conakry République de Guinée

Tél.: 622 79 46 48; au plus tard le 28 avril 2022 à 10 heures 00.

7. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Les offres seront couvertes d'une caution de soumission (bancaire ou assurance) qui devra demeurer valide pendant une durée minimum de 28 jours après la date d'expiration des offres.

Le montant de la caution de soumission défini pour chaque lot est le suivant:

Lot 01 : cinquante six millions deux cent mille (56 200 000) Francs Guinéens ;

Lot 02 : Dix huit millions (18 000 000) Francs Guinéens

Lot 03 : cent quatre vingt millions (180 000 000) Francs Guinéens

Lot 04 : trente quatre millions (34 000 000) Francs Guinéens

Lot 05 : trente un millions deux cent mille (31 200 000) Francs Guinéens

Lot 06 : soixante dix millions (70 000 000) Francs Guinéens

Lot 07 : soixante onze millions (71 000 000) Francs Guinéens

Lot 08 : vingt neuf millions (29 000 000) Francs Guinéens

Lot 09 : trente un millions (31 000 000) Francs Guinéens

Lot 10 : cent millions (100 000 000) Francs Guinéens

Lot 11 : quarante deux millions cinq cent mille (42 500 000) Francs Guinéens





République de Guinée

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

N°0531 /MIT/CAB/DNER/PRMP/2022

Conakry, le 7 avril 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'**Avis Général de Passation des Marchés** paru dans les journaux de la place et sur le site de l'ARMP.

2- Le Ministère des Infrastructures et des transports a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2022 du Fonds d'Entretien Routier, le financement des travaux d'entretien sur le réseau routier et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de travaux de construction de quatre (4) passerelles et de murs de renforcement de la sécurité de dix (10) passerelles sur la route Le Prince et l'Autoroute (Voirie de Conakry) pour des délais d'exécution de Douze (12) mois chacun.

3- Sont admis à présenter une offre les Entreprises figurant sur la liste restreinte ci-dessous établie par le Maître d'ouvrage :

- 1- METAL PLUS ;
- 2- GEPCO - BTP ;
- 3- EGTC
- 4- HMD ;
- 5- MODEL FER CONSTRUCTION ;
- 6- SOGUIM ;
- 7- DIAPCO – BTP ;
- 8- ENTCERA

Lesdits travaux sont constitués de deux (2) lots :

- **Lot 1 : travaux de construction de quatre (4) passerelles sur la route Le Prince (Voirie de Conakry) ;**
- **Lot 2 : travaux de construction de murs de renforcement de la sécurité de dix (10) passerelles sur la route Le Prince et l'Autoroute (Voirie de Conakry).**

4. La participation à cet appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Restreint et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les soumissionnaires consultés peuvent obtenir les informations et avoir le dossier d'appel d'offre auprès de la Direction Nationale de l'Entretien Routier du Ministère des Infrastructures et des transports au 4^{ème} Etage, Immeuble des Travaux Publics voir Monsieur **Sâa Yalondé CAMARA**, Directeur National de l'Entretien Routier, **Tél : 664 21 55 36, Email : saayolandecamara@gmail.com** ou Chef de la Division des Marchés d'Entretien Routier, **Tél : 622 50 82 41, Email :@gmail.com** de 8h00 à 16h30.

Cependant ne sont autorisées à soumissionner dans le présent appel d'offres restreint que les entreprises consultées par l'autorité contractante.

6. Une redevance de **0,6%** du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.

7. le Dossier d'Appel d'offres pourra être consulté et obtenu les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 16 heures à partir du/2022.

8. **Les exigences en matière de qualifications** : Ces exigences concernent la présentation des documents ci-après :

- Le Certificat de visite de site délivré par les Directions Régionales ou Directions Préfectorales du Ministère des Infrastructures et des Transports «Ce

certificat sera obligatoirement joint à l'offre du soumissionnaire sous peine d'élimination » ;

- Une Attestation bancaire justifiant l'obtention d'une facilité de crédit;
- Une Attestation de non faillite ;
- La liste des travaux similaires déjà exécutés suivi des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ;
- Une copie du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Les documents ou attestations requis par le Maître d'Ouvrage doivent pouvoir être obtenus par le candidat ou soumissionnaire auprès des autorités administratives concernées dans un délai raisonnable **précédant** la date fixée pour le dépôt des offres. La preuve suffisante que le candidat ou soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales dans les trois mois précédant la date de dépôt des offres, peut résulter d'un justificatif de paiement ou d'une quittance délivrée par l'administration.

9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après :

[Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Transports]

A l'attention : **[Personne Responsable des Marchés Publics], Ministère des Infrastructures et des Transports**

Secteur des Transports, 4^{ème} étage de l'Immeuble de la Direction Nationale des Transports Terrestres (DNTT) ; Commune de Kaloum; **BP 581 - Conakry République de Guinée Tél.: 622 79 46 48** au plus tard le **09/05/2022 à 10 heures 00**.

10. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant le 2022 à **11H**.

12. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

13. Les offres seront couvertes d'une caution de soumission émanant d'une Institution bancaire qui devra demeurer valide pendant une période de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Les montants des cautions de soumission devront correspondre à :

- **Lot 1 : trois-cent-soixante millions (360 000 000 GNF) de francs Guinéen ;**
- **Lot 2 : deux-cent-vingt-cinq millions (225 000 000 GNF) de francs Guinéen.**

14. Les offres devront également demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.



CONVENTION DE GUINÉE UNIE

Malick Sankhon plébiscité à la tête du parti

Après sa démission au RPG-AEC, l'ex-directeur général de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) a été plébiscité la semaine dernière, à la tête de son parti Guinée Unie (G.U). C'était à l'occasion d'une convention tenue en haute banlieue de Conakry.

A l'entame de ses propos, Sèkhouna Sylla, secrétaire général du parti a donné les raisons qui les ont motivés à se retirer du RPG Arc-En-Ciel : « Nous avons conquis le pouvoir mais les cadres du parti "La Cause Commune" ont été ignorés dans l'exercice dudit pouvoir, sans aucun poste électif et administratif autre que celui de Directeur Général de la CNSS.

Nous avons, malgré la frustration, tenu à sauver notre coalition RPG arc-en-ciel, contre l'appétit de certaines personnes animées de l'unique volonté de s'en servir, au détriment de nos idéaux fondateurs.

La Cause Commune n'est pas un invité à la coalition RPG arc-en-ciel, elle en est membre fondateur. Aujourd'hui, la désignation unilatérale d'un comité exécutif provisoire à la tête du R.P.G arc-en-ciel, après multiples tentatives de les faire revenir à la raison, et l'organisation d'une convention précipitée prouvent suffisamment l'ampleur et la profondeur de la trahison.

Dès lors, il s'agit désormais de procéder à l'examen et à l'amendement des statuts et règlements intérieurs d'un nouveau parti politique, que nous avons voulu appeler la Guinée Unie (G.U), au nom duquel nous allons librement exercer nos droits en tant



que citoyens et militants, dans le strict respect des lois de la République ».

Les congressistes ont à l'unanimité et en toute connaissance, amendé et adopté les statuts et règlements intérieurs de ce rassemblement politique et choisi Malick Sankhon comme président du parti Guinée Unie (G.U).

C'est pourquoi le secrétaire général dudit parti dans sa communication dira : "Désormais, cette date sera gravée en lettres d'or dans les annales de l'histoire du processus démocratique de notre pays. Car, l'on retiendra, pour la postérité, qu'à cette date et sur ces lieux, des Guinéennes et Guinéens, de divers horizons, épris de liberté et de progrès, se sont

retrouvés pour bâtir un parti, avec de grandes ambitions, à la dimension des multiples attentes de nos compatriotes et des énormes défis qui nous interpellent.

Nous devons porter très haut les couleurs et valeurs de notre parti aux différentes élections communales et législatives sur toute l'étendue du territoire. Ce pari est possible, car à cœur vaillant, dit-

on, rien n'est impossible. De Kankan à N'Zérékoré, en passant par le Grand Sankaran".

S'adressant à ses militants, Sekhouna Sylla dira que : « Nous ne laisserons aucun centimètre carré où nos pieds ne passent et repassent, pour toucher tous nos compatriotes, pour tendre la main fraternelle à tous les Guinéens et Guinéennes

de tous les bords, de toutes les communautés et de toutes les confessions, bref le Guinéen tout court, tel que nous le comprenons et le voulons au sein de notre famille politique. »

Selon Sékou Kader Diané, vice-président, c'est un choix qui a été fait à l'unanimité au sein dudit parti. « Aujourd'hui, il était question d'amender les textes du parti, un parti déjà existant. Il s'agissait aussi l'un dans l'autre de façon unanime depuis plus d'un mois, nos bases ont travaillé de l'intérieur du pays. A Conakry, c'était pour entériner quelque chose. De façon générale, Malick Sankhon, a été plébiscité de tous. Vous avez entendu des discours des congressistes tout à l'heure, pour dire que c'est des actes posés dans le passé qu'aujourd'hui de façon unanime que Malick Sankhon a été plébiscité à la tête de ce parti », a-t-il mentionné.

Balla Yombouno





**KIABI & FRERES
TRANSIT**

à votre service

Pour tout besoin de transit, commissionnaire en douane, transport, consignation, manutention appelez le 627 39 21 72 ou le 664 44 66 16 ou joignez nous sur bahsaliou841@gmail.com.

KIABI & frère transit c'est pour très bientôt

Adresse : Résidence Fabi kaloum sandervalia-Conakry"

MATOTO

Eviter le foisonnement des débarcadères sauvages, terrain favorisé des bandits

Le Maire de la Commune de Matoto, Mamadouba Tos Camara a reçu une mission interministérielle composée des cadres des Ministères de la Pêche, du Commerce, de l'Administration du Territoire et la Décentralisation, de l'Urbanisme et de l'Habitat ce jeudi 7 avril, pour faire des mises au point sur l'état des débarcadères dans la commune de Matoto.

Cette mission consiste à identifier les acteurs de la pêche et tous les débarcadères au niveau de la Commune afin d'éviter le foisonnement des débarcadères sauvages, qui constituent de nos jours des terrains favorisés des trafiquants de drogue et de l'alcool frelaté. Ce qui exerce une forte attraction sur les bandits vers ces points. Donc il est question de réduire le nombre de débarcadères, selon la mission, pour permettre à l'Etat d'aménager les plus importants et d'y veiller sur l'hygiène et la salubrité sur ces différents sites.

Après un débat constructif, au cours duquel le rôle de chaque Département a été défini selon les domaines de compétence qui lui est dévolu. Quant au Maire Mamadouba Tos Camara, il a réitéré l'engagement de l'administration communale à travailler main dans la main pour désenclaver non seulement ces sites, mais aussi prendre activement part à la sécurité et à l'assainissement des débarcadères en collaboration avec les services déconcentrés concernés.

Idrissa Cissé

MATOTO

Membres du CNRD et gouvernement préoccupés par la dégradation du littoral

Le Maire de la Commune de Matoto, Mamadouba Tos Camara et la délégation du CNRD se sont rendus au quartier Yimbaya Faban pour faire le constat sur la dégradation poussée de la mangrove. Pour cause : Remblayage et occupation anarchique des domaines de l'Etat.

Cette délégation était composée par le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Ousmane Gaoual Diallo, le chef d'Etat Major des Armées, Co-

lonel Sadiba Koulibaly, le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale et Directeur de la Justice Militaire, Colonel Balla Samoura, l'Inspecteur Général de l'Armée, Colonel Abdoulaye Keita et d'autres personnalités.

Après ce constat alarmant sur la dégradation poussée du littoral, la délégation a promis de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de dégager complètement le site et le sécuriser avant de situer la responsabilité des uns et des autres.

Idrissa Cissé

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

GARDE DES SCEAUX

Dans la dynamique d'une justice pour tous

Qualifiée de parodie de justice, il y a des décennies, notre système judiciaire est en train de sortir de sa torpeur pour une renaissance.



Avec l'avènement du Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD), notre justice se veut plus garante pour instaurer la crédibilité de l'Etat et créer la confiance au sein des populations. La mise en place de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) en témoigne la volonté des autorités, de faire de notre système judiciaire, la boussole pour tout développement.

En réalité, l'Etat de droit dont on parle, n'aura pas d'effet tant que la justice ne joue pas son rôle réel face aux justiciables. Longtemps, nos tribunaux baignaient souvent dans des bavures au prix des jugements rendus de fil à aiguille, si bien que nombreux citoyens ne s'en remettaient qu'à la providence. Il était courant que les tribunaux livraient des grosses un jour et en donner le contraire à un autre jour à l'appel d'un client nanti. Personne n'avait plus confiance et beaucoup de Guinéens ne connaissaient ni le comment aborder un avocat, un huissier, un notaire et ni d'ailleurs le pourquoi. Tout était assujéti aux relations et aux moyens financiers. De fait, cette ignorance ne permettait pas au citoyen lambda de se rendre à l'évidence qu'il a droit à une justice équitable et mieux

pour cela qu'il lui fallait l'assistance obligatoire d'un avocat pour le défendre, au lieu de se contenter de subir une sentence selon l'état d'humeur des « justiciers ».

LE SENS REEL DE LA JUSTICE

Aujourd'hui, le décor à un peu changé. Des professionnels de notre justice, conscients que leur rôle est l'un des plus déterminants pour l'équilibre de notre société, apportent sans se tromper, le sang neuf ou le souffle nécessaire. Oui parce que le Colonel Mamadi Doumbouya et son équipe ont rassuré les Guinéens dès au départ que la justice sera notre boussole pour orienter toutes les actions entreprises dans le pays. Une façon d'encourager et donner force à nos justiciers qui semblent joué le rôle qui leur est dévolu.

L'exemple de la CRIEF est venu briser les rêves et ambitions démesurées, même des "intouchables", qui cofondaient leurs poches à la caisse de l'Etat. Les convocations de la CRIEF, pilotée par Alphonse Charles Wright prouvent que personne n'est au-dessus de la loi. Donc, un indice de progrès se dessine à la justice et la robe noire commence à redorer son blason.

Loin de nous, la prétention de dire que tout est rose car, si d'un côté, on se bat pour redonner un contenu fait du respect du Code pénal, certains continuent à pêcher en eaux troubles. Parce que le gain facile, la corruption, la dilution...sont leurs lots quotidiens. Il appartient à ceux qui ont compris le sens réel de leur mission, de confondre la masse des débrouillards pour la mettre au service exclusif des causes justes. Donc, le ton qui est donné ne doit plus être terni ou interrompu.

Au fait, la réalité criarde constatée ici et là, mérite des solutions énergiques. Toutes les affaires qui dorment dans les tiroirs de la justice doivent être réveillés. c'est évident, dans un pays où il n'y a pas de justice, le plus fort a toujours raison sur le plus faible.

Avec le CNDR, il y a lueur d'espoir qui pointe à l'horizon. Que les Guinéens se ressaisissent pour voir le bout du tunnel. En tout état de cause, la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières nous édifiera sur les affaires de détournements de deniers publics, de corruption, de blanchissement d'argent et de capitaux déjà sur la table.

Dinah Salifou Soumah

L'Arabie saoudite autorise un million de pèlerins musulmans à la Mecque

L'Arabie saoudite a annoncé samedi qu'elle autoriserait un million de musulmans du monde entier à participer au grand pèlerinage annuel à La Mecque, ouvrant ses portes à ceux qui viennent de l'étranger pour la première fois depuis le début de la pandémie de Covid-19.



Le ministère du hajj, grand pèlerinage annuel à La Mecque, « a autorisé un million de pèlerins, étrangers ou nationaux, à accomplir le hajj cette année », a-t-il annoncé dans un communiqué.

Le gouvernement veut assurer la sécurité des pèlerins « tout en veillant à ce qu'un maximum de musulmans dans le monde puissent accomplir le hajj », poursuit le communiqué.

Le grand pèlerinage à La Mecque est l'un des cinq piliers de l'islam et doit être accompli par tous les musulmans qui en ont les moyens au moins une fois dans leur vie. Il figure habituellement parmi les plus grands rassemblements religieux au monde — environ 2,5 millions de personnes en 2019.

Après le début de la pandémie, les autorités saoudiennes ont autorisé seulement 1.000 pèlerins en 2020, et 60.000 résidents l'année suivante, tous vaccinés contre le coronavirus et choisis par tirage au sort.

La levée de ces restrictions a suscité la joie parmi les fidèles dans le monde.

« Nous étions très tristes ces deux dernières années de voir aussi peu de pèlerins à La Mecque. Je suis extrêmement heureux de savoir que

les choses vont revenir à la normale », a affirmé à l'AFP Mohamed Tamer, un égyptien de 36 ans.

Ce résident du Caire espère pouvoir y participer cette année, mais il dit craindre « une hausse exagérée des prix » qui l'en empêcherait.

Le hajj consiste en une série de rites religieux accomplis pendant cinq jours dans la ville la plus sacrée de l'islam, La Mecque, et dans les régions environnantes de l'ouest de l'Arabie saoudite.

Une aubaine économique

L'accueil du hajj est une question de prestige pour les dirigeants saoudiens, la responsabilité des sites les plus sacrés de l'islam contribuant à leur légitimité politique.

C'est aussi une source de revenus essentielle. En temps normal, les deux principaux pèlerinages musulmans, le hajj et la Oumra, rapportent quelque 12 milliards de dollars (10,2 milliards d'euros) par an à l'Arabie saoudite, qui tente de diversifier son économie ultradépendante du pétrole.

Ils représentent une aubaine pour les compagnies aériennes et les agences de voyage.

Coiffeurs, voyagistes ou

vendeurs de souvenirs... A La Mecque, ce sont des centaines de milliers d'emplois qui ont pâti de la pandémie.

En août dernier, le royaume avait rouvert ses frontières aux pèlerins étrangers souhaitant participer au petit pèlerinage, la Oumra, qui contrairement au hajj peut être effectué tout au long de l'année.

Le hajj de cette année sera limité aux pèlerins vaccinés âgés de moins de 65 ans, selon les autorités saoudiennes.

Les voyageurs venant de l'extérieur de l'Arabie saoudite devront présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures.

Le royaume d'environ 34 millions d'habitants a enregistré plus de 751.000 cas de coronavirus depuis le début de la pandémie et 9.055 décès, selon les données du ministère de la Santé.

Début mars, il a annoncé la levée de la plupart des restrictions liées au Covid, notamment la distanciation sociale dans les lieux publics et la quarantaine pour les arrivants vaccinés, tandis que les masques ne sont désormais obligatoires que dans les lieux fermés.

AFP

FOOTBALL

34^{ème} Coupe d'Afrique des nations Côte d'Ivoire 2023

En prélude des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Côte d'Ivoire 2023, la Confédération Africaine de Football a définitivement fini avec le tirage des 48 nations pour 24 places. Dès le mois de juin prochain ces pays s'affronteront en 6 rencontres aller-retour jusqu'en septembre 2022 et les deux premiers de chaque groupe, seront d'office qualifiés.



GROUPE A

1. Sénégal
2. Burundi
3. Soudan
4. Sao Tomé

GROUPE B

1. Maroc
2. Eswatini
3. Boswana
- 4.) Éthiopie

GROUPE C

1. Tunisie
2. Rwanda
3. Liberia
4. Lesotho

GROUPE D

1. Nigeria
2. Comores
3. Tanzanie
4. Soudan

GROUPE E

1. Algérie
2. Togo
3. Angola
4. Centrafrique

GROUPE F

1. Cameroun
2. Malawi
3. Zimbabwe
4. Gambie

GROUPE G

1. Égypte
2. Mauritanie
3. Libye
4. Mozambique

GROUPE H

1. Mali
2. Namibie
3. Guinée Bissau
4. Niger

GROUPE I

1. Côte d'Ivoire
2. Kenya
3. Guinée équatoriale
- 4 Sierra Leone

GROUPE J

1. Burkina Faso
2. Zambie
3. Congo
4. Madagascar

GROUPE K

1. Ghana
2. ougonda
3. Gabon
4. Benin

GROUPE L

1. RDC
2. Afrique du Sud
3. Cap Vert
4. Guinée

MOTS MÉLÉS

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| E | U | Q | A | R | B | P | R | E | T | R | I | E | V | E | R | I |
| S | S | R | K | M | U | D | I | B | G | R | E | B | N | O | E | L |
| C | D | E | I | M | A | L | I | N | O | I | S | I | C | P | L | B |
| H | A | T | T | N | O | T | O | C | S | U | T | I | R | B | A | L |
| N | L | N | A | T | O | R | I | W | N | C | V | A | O | R | D | L |
| A | M | I | I | S | E | E | C | N | E | O | H | I | B | T | E | Z |
| U | A | O | A | C | A | R | L | I | N | S | H | E | E | V | R | T |
| Z | T | P | U | T | H | E | U | G | O | D | T | C | R | R | I | I |
| E | I | A | D | O | B | E | R | M | A | N | K | I | I | K | A | P |
| R | E | G | R | E | B | O | X | E | R | E | E | E | E | B | R | S |
| B | N | R | O | D | A | R | B | A | L | R | B | R | I | A | R | D |

- | | |
|-----------|-----------|
| AIREDALE | LABRADOR |
| AKITA | LABRIT |
| BARBET | LEONBERG |
| BEAGLE | LÉVRIER |
| BEAUCERON | MALINOIS |
| BERGER | MÂTIN |
| BICHON | MUDI |
| BOBTAIL | PINSCHER |
| BOUVIER | POINTER |
| BOXER | RETRIEVER |
| BRAQUE | SCHNAUZER |
| BRIARD | SETTER |
| CANICHE | SHARPEI |
| CARLIN | SPITZ |
| COTON | TECKEL |
| DALMATIEN | TERRIER |
| DOBERMAN | TOSA |
| DOGUE | WESTIE |

RIONS UN PEU...



MOTS CROISÉS

| | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- 1- Celui qui émancipe.
- 2- Ce dont les choses sont faites — Petite prairie.
- 3- Plus mauvais — Vaisseaux qui portent le sang du coeur aux organes.
- 4- Allez, en latin — Attacher — Au Moyen Âge, armée.
- 5- Anneau de cordage — Choisi par suffrages.
- 6- Rhénium — Panier pour vanner le grain — Punir.
- 7- Mouvements de l'air — Suça le lait à la mamelle.
- 8- Instrument chirurgical — Passai du dehors au dedans.
- 9- Placer — Transmise par la bouche.
- 10- Roi d'Israël — Colère — Indium.
- 11- Aucunes — Argent — Sert à lier.
- 12- Petite cheville — Suite.

VERTICALEMENT

- 1- Lit de pierres concassées.
- 2- Celui qui possède l'autorité — Lue de nouveau.
- 3- Foyers des cheminées — Indispensable à la vie.
- 4- Conteste — Narine des cétacés.
- 5- Cérium — Propos stupides.
- 6- Se rendraient — Langue celtique parlée dans la Haute-Écosse.
- 7- Homme qui a un ou plusieurs enfants — Sélénium.
- 8- Corps célestes — Drame lyrique japonais — Paresseux.
- 9- Action de marquer au moyen de lettres.
- 10- Mettra à l'épreuve.
- 11- Aurochs — De l'Italie.
- 12- Demeureraient.

JEU DES 7 ERREURS

En reproduisant son dessin, caricaturiste a volontairement commis 7 erreurs. Retrouvez-les

